

Des ouvertures de capital en perspective

2016 sera-t-elle l'année de la Bourse ? De nombreux observateurs s'attendent à voir la Bourse d'Alger augmenter cette année le nombre des cotations.

La conjoncture plaide pour une dynamisation des levées de fonds via le marché financier, tant le financement bancaire devrait subir le coup de la baisse de l'épargne nationale institutionnelle. Pour l'année en cours, c'est Biopharm qui ouvre le bal. L'entreprise de Abdelouahed Kerrar mettra en vente, à compter du 13 mars, plus de 5 millions d'actions, correspondant à une part de 20% de son capital social, en vue de son entrée en Bourse. Biopharm sera la cinquième entreprise à être cotée à la Bourse d'Alger après El Aurassi, Saidal, NCA Rouiba et Alliance Assurances. Le nombre des cotations s'obstinait à quatre titres depuis l'entrée en Bourse de Alliance Assurances, la dernière entreprise à avoir obtenu le visa de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob).

Yazid Benmouhoub, directeur général de la Bourse d'Alger, contacté hier par El Watan, se veut optimiste quant à une actualité boursière qui se révèle désormais sonore après avoir été discrète des années durant, animée par quatre entreprises seulement et quelques emprunts obligataires sporadiques. Le marché financier semble retrouver le sourire en cette conjoncture de déprime financière. Après Biopharm, la cimenterie de Aïn El Kebira devrait lancer également son opération publique de vente (OPV). L'entreprise, affiliée au Groupe industriel des ciments d'Algérie (GICA) a obtenu le visa de la Cosob il y a quelques jours, autorisée techniquement à ouvrir 35% de son capital aux investisseurs du grand public.

La cimenterie de Aïn El Kebira mettra en vente 11,846 millions d'actions d'une valeur nominale de 100 DA chacune. M. Benmouhoub a indiqué que trois autres dossiers d'entreprises publiques «avancent bien» pour leur entrée en Bourse. D'autres entreprises sont également en phase d'audit et d'évaluation. Le cas de la Compagnie algérienne d'assurance et de réassurance (CAAR) et celui du Crédit populaire d'Algérie (CPA) «sont particuliers», de l'avis du directeur général de la Bourse d'Alger. L'assureur public est en phase d'évaluation «avancée», tandis que l'entrée en Bourse du CPA «nécessite un ajustement de la réglementation bancaire».

En termes plus clairs, un quelconque changement dans l'actionnariat du CPA nécessitera une autorisation de la Banque d'Algérie, un quitus pour lequel l'institution monétaire a été saisie par la Cosob, selon Yazid Benmouhoub. Du côté des privés, c'est Avenir Décoration qui prépare sa mue en vue de son introduction en Bourse.

Ali Titouche